TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint technique Principal 2ème classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Communauté de Communes PASQUALE PACLI

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. SERPENTE Christophe	Adjoint technique territorial	01.08.2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Fait à FRANCARDO le 03/07/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
François SARGATINI, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PACLI 20238 FRANCARDO OMESSA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint technique principal 1ère classe
CATEGORIE ....C.....
ANNEE ..2023.....

Collectivité / Etablissement public
Communauté de Communes
PASQUALE PAOLI

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. ALBERTINI Jean-Joseph	Adjoint technique principal 2ème classe	16/07/2023
2	M. DAMI Jean Luc	Adjoint technique principal 2ème classe	16/07/2023
3	M. MATTEI Michel	Adjoint technique principal 2ème classe	16/07/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	3	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Fait à ...FRANCARDO..... le ...03/07/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
François SARGENTINI
Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
2023
FRANCARDO
OMESSA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Agent de maîtrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Communauté de Communes PASQUALE PAOLI

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M. ALBERTINI Marc	Agent de maîtrise	01-07-2023
2	M. FERRARI Jean François	Agent de maîtrise	01.07.2023
3	M. SANTINI Antoine Jean	Agent de maîtrise	01.09.2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	3	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Francardo le 03/07/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
François SARGENTINI, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI 20236 FRANCARDO OMESSA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint Administratif principal 2ème classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Communauté de Communes
PASQUALE PAOLI

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme SAVALLI-SARRDA Mélissa	Adjoint Administratif territorial	13/12/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Fait à FRANCARDO le 03/07/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
François SARGENTINI
Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
2023
FRANCARDO OMESSA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint administratif principal 1ère classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Communauté de Communes PASQUALE PAOLI

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Mme SARGENTINI Marie Antoinette	Adjoint administratif pal 2ème classe	01/07/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
07 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
07 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Fait à FRANCARDO le 03/07/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
François SARGENTINI, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI 20230 FRANCARDO OMESSA